

COMPTE-RENDU de séance

Présents : Franck POQUIN, Jean-Pierre BARBEAU, Marielle BARRE, Pierre BEAUDOUIN, Nathalie BENAITEAU, Annie-Claude BESSON, Bruno BESSONNEAU, Mickaël BILLOT, Dominique BOUVET, Pierrick CAPELLE, Angéline CORDIER, Christelle COURAUD, Claude DELESTRE, Bernard GINGREAU, Laëticia DETROY HARDY, Amandine HUMEAU, Brigitte JUBLAN, Marie-Noëlle LEGENTIL, Yann LHUMEAU, Marie MALHAIRE, Roland MARION, Hélène MARIONNEAU, Lydie NORMAND, Daniel PASDELOUP, Pascale PATEAU, Xavier PICHARD, Stéphane ROCHARD, Béatrice VALIN, Dominique VIEJO.

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Annie-Claude Besson

Démission : M. Le Maire informe l'assemblée de la démission de Madame Thérèse BOUYER. Elle est remplacée par Monsieur Stéphane ROCHARD se trouvant le candidat suivant de la liste majoritaire, qui devient conseiller municipal.

DOSSIERS	DECISION
APPROBATION ordre du jour :	Adopté à l'unanimité
INSTITUTION : mise en place des commissions – nombre Vu l'article L2121-22 du CGCT Le conseil municipal propose 2 commissions : Vie de la Cité et Aménagement du Territoire. Elles seront composées de 20 membres chacune d'entre elle.	Adopté à l'unanimité
INSTITUTION : mise en place des commissions – composition Vu l'article L2121-22 du CGCT, Il est proposé la création de 2 commissions : 17 élus représentant la majorité et 3 élus représentant la minorité. Un vice-président sera choisi parmi les membres de chaque commission. Vote à main levée à l'unanimité pour la composition de la commission Vie de la Cité Vote à l'unanimité pour la composition de la commission Aménagement du Territoire (Tableau de composition des 2 commissions joint en annexe)	Adopté à l'unanimité
INSTITUTION : indemnités de fonction des élus Vu le code général des collectivités territoriales articles L 2123-20 et suivants, il est proposé les montants des indemnités suivantes : -Maire : 55 % de l'IB terminal de la Fonction Publique (2139.17€) -Maires délégués : 22 % de l'IB terminal de la Fonction Publique (855.67€) (indemnité hors enveloppe) -Adjoints : 15.50% de l'IB terminal de la Fonction Publique (602.85€): Mme Pateau, M Bessonneau, M. Padeloup, M. Delestre, et pour les autres adjoints 7% (272.26€): Mmes Humeau, Barré, Malhaire, M. Marion -conseillers délégués : 7% de l'IB terminal de la Fonction Publique (272.26€) : Mme Legentil, MM Viejo, Rochard, Bouvet, Lhumeau, Beaudouin	Adopté à 5 abstentions et 24 voix pour
INSTITUTION : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – nombre de membres	Adopté à

Vu l'article L 123-6 et R123-7 et suivants du code de l'action sociale et des Familles, fixant notamment les règles relatives à la désignation des membres du C.C.A.S., il est proposé 8 membres élus par le Conseil municipal en son sein et 8 membres nommés par le Maire, le Maire étant Président de droit.	l'unanimité
<p>INSTITUTION : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – élections des membres Suite à la délibération précédente, il est proposé d'élire par un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste les membres du C.C.A.S. Un accord a été trouvé avec la liste de l'opposition pour établir une liste unique soit 7 membres de la majorité et 1 membre de la minorité ; elle se présente comme suit :</p> <p>Titulaires : Mme Humeau, Mme Barré, Mme Pateau, M. Beaudouin, Mme Legentil, Mme Detroy Hardy, Mme Bénéiteau, M. Pichard</p> <p>Suppléants : Mme Normand, M. Barbeau, Mme Besson et Mme Cordier</p>	Adopté à l'unanimité
<p>INSTITUTION : délégations du Conseil Municipal au Maire Il est proposé la liste des délégations du conseil municipal au Maire conformément à l'article L 2122-22 du CGCT (cf liste jointe)</p>	Adopté à l'unanimité
<p>INSTITUTION : désignation des représentants au sein des structures et organismes Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal doit procéder aux nominations des délégués par un vote au bulletin secret mais il peut aussi décider à l'unanimité de voter par un scrutin à main levée. C'est cette dernière proposition qui a été retenue. Les délégués aux différentes structures et organismes sont indiqués sur un tableau joint en annexe.</p> <p>-CSI, MLA, SPL restauration, Alter Public, Alter Services, Clic Outre Maine, réseau Latulu, Syndicat Mixte Basses vallées angevines et de la Romme</p>	Adopté à l'unanimité
<p>INSTITUTION – désignation des représentants au sein des Syndicats Intercommunaux Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, Il est proposé que le vote n'ait pas lieu au scrutin secret mais au scrutin à main levée, pour les syndicats suivants :</p> <p>-SIRSG 2 titulaires: Mmes Legentil et Humeau et 2 suppléants : Mme Besson M. Delestre</p> <p>-SYPIS 3 titulaires : Mme Besson MM Padeloup et Billot et 3 suppléants : MM Bouvet, Bessonneau et Barbeau</p> <p>-SICAB (syndicat intercommunal de gestion et du centre aquatique de Beaucozé) : 1 titulaire : M. Bessonneau et 1 suppléant : M. Billot</p> <p>-SIRI (syndicat intercommunal de ressources informatiques) : 2 titulaires M. Poquin et Mme Besson et 1 suppléant : M. Viejo</p>	Adopté à l'unanimité
<p>INSTITUTION – conditions des dépôts de listes pour la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et d'Ouverture des Plis (COP) Conformément à l'article L 1414-2 du CGCT et l'article D1411-5 du CGCT, vu le nombre d'habitants supérieur à 3500 hab, Il est proposé une liste commune des membres avec la participation des membres de l'opposition.</p>	Adopté à l'unanimité
<p>INSTITUTION – élections des membres de la Commission d'Appel d'offres (CAO) et d'Ouverture des Plis (COP) Il est proposé un vote à bulletin secret qui a donné le résultat suivant le Maire étant de droit président :</p> <p>Titulaires : MM Bessonneau, Padeloup, Bouvet, Besson, Gingreau</p> <p>Suppléants : MM Delestre, Billot, Barbeau, Viejo, Mme Couraud</p>	Adopté à l'unanimité
<p>INSITUTION - composition de la commission de délégation de service public (CDSP) – conditions dépôt des listes</p>	Adopté à l'unanimité

Conformément à l'article L 1414-5 du CGCT et l'article 1414-5-11 du CGCT, il est proposé une liste commune des 5 membres élus titulaires et 5 membres élus suppléants, avec la participation des membres de l'opposition.	
<p>INSTITUTION - composition de la commission de délégation de service public (CDSP) - élections des membres</p> <p>Il est proposé un vote à bulletin secret qui a donné le résultat suivant, le Maire étant de droit président :</p> <p>Titulaires : MM Bessonneau, Padeloup, Bouvet, Mme Besson, Mme Marionneau</p> <p>Suppléants : MM Delestre, Billot, Barbeau, Viejo, M. Gingreau</p>	Adopté à l'unanimité
<p>INSTITUTION – commission de contrôle des listes électorales – désignation des membres</p> <p>Vu les lois organiques 2016-1046, 2016-1047, 2016-1048 du 1/8/2016, il est proposé la composition suivante par un vote à bulletin secret : 3 conseillers appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, et 2 conseillers appartenant à la 2^{ème} liste ;</p> <p>M. Barbeau, Mme Valin, Mme Jublan, Mme Couraud, M. Gingreau</p>	Adopté à l'unanimité
<p>INSTITUTION – Droit à la formation des Elus</p> <p>Vu l'article L2123-12 du CGCT, Dans les 3 mois suivant le renouvellement du conseil municipal, il y a obligation de délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il est prévu au minimum 2% du montant des indemnités qui peuvent être allouées aux élus de la Commune :</p> <p>Le Conseil vote le montant réglementaire de 2% du montant total des indemnités allouées aux élus, correspondant à la state de commune.</p>	Adopté à l'unanimité
<p>FINANCES – Rest'o Flash – rupture amiable du bail</p> <p>M. Mme Sy représentant le Rest'o Flash ont souhaité mettre un terme à leur bail. Le Conseil accepte la rupture du bail à compter du 3 juin 2020.</p>	Adopté à l'unanimité
<p>FINANCES – Lemon's House – signature d'un nouveau bail</p> <p>En vue de remplacer le précédent occupant au 17 place des Plantagenêt à St Jean de Linières, un nouveau bail sera signé avec Lemon's House à compter du 4 juin 2020 à raison de 575 €ht par mois, payable d'avance avec garantie de 1 mois de loyer. Ce bail aura pour objet une activité de traiteur et plats à emporter et à consommer sur place.</p>	Adopté à l'unanimité
<p>FINANCES – Crise sanitaire Covid 19 – gratuité des services périscolaires</p> <p>Considérant la fermeture des écoles afin de lutter contre l'épidémie du Covid-19, Considérant l'organisation par la municipalité de l'accueil des enfants du personnel indispensable à la gestion de cette crise sanitaire, Durant la période du 1^{er} avril jusqu'à la fin du dispositif soit le 13 mai 2020, le conseil municipal confirme la gratuité des services périscolaires.</p>	Adopté à l'unanimité
<p>FINANCES – Crise sanitaire Covid 19 – tarif Mercredi</p> <p>Vu la réouverture des classes, Le mercredi matin ayant été pris en charge par les services périscolaires au lieu de l'Education Nationale, il y a lieu d'appliquer un tarif à compter du 14 mai 2020, c'est pourquoi les tarifs retenus sont ceux de l'ALSH journée entière sans repas.</p> <p>Le Conseil confirme la position du Bureau municipal</p>	Adopté à l'unanimité
<p>FINANCES – Gratuité loyers du mois de Mai – divers commerces</p> <p>Le Bureau Municipal a proposé la gratuité du loyer du mois de mai pour les 2 salons de coiffure et Rest'o Flash. Le Conseil Municipal confirme la décision du Bureau Municipal et demande d'émettre les titres d'annulation.</p>	Adopté à l'unanimité
PERSONNEL – Ecole – création d'un poste et conditions détachement d'un agent de la Poste	Adopté à

<p>Suite à plusieurs délibérations du conseil municipal concernant un agent de la Poste mis à disposition de la Commune, pour une fonction d'ATSEM, il est rappelé que la Commission de la Poste a validé le transfert de poste sur un poste d'ATSEM à compter du 1^{er} juin pour une durée de 8 mois, dans le cadre d'un détachement, au grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe 4^{ème} échelon. Il convient donc d'ouvrir le poste correspondant.</p>	<p>l'unanimité</p>
<p>PERSONNEL – Activités Périscolaires – modifications contrats aidés CAE Il est proposé de signer 2 avenants aux contrats aidés du 1/6/2020 au 31/8/2020 pour 2 agents du service périscolaire Luidgina Séince (23.13/35^{ème}) et Ludivine Bourgeois-Chupin (21/35^{ème}). L'augmentation des heures à 35/35^{èmes} correspond aux 3 semaines de juillet et 2 semaines en août pour le fonctionnement de l'ALSH.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>Décisions prises dans le cadre de la délégation article L 2122-22 du C.G.C.T. -achat d'une tondeuse à gazon pour un montant de 39 000 €ht chez Equip' jardin -vente de 2 tondeuses à gazon anciennes pour un montant de 4000€ et 5000€ soit un total de 9000 €.</p>	

Sans observation, la séance est levée à 22h45.

Prochain conseil municipal jeudi 25 juin 2020 à 20h30 à l'espace Galilée en raison de la crise sanitaire,

Le Maire,




Franck POQUIN